

DEC122315INEE

Décision portant nomination de Mme Nathalie NIQUIL en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Nathalie Niquil, Maître de conférences des universités, est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut Ecologie et Environnement, du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet toutes les questions et actions relatives à la Convention internationale de protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPAR).

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nathalie Niquil demeure affectée à l'UMR 7266 Littoral, Environnement et Sociétés (LIENS) – Université de La Rochelle - Bâtiment ILE - 2, rue Olympe de Gouges - 17000 La Rochelle.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2013, Mme Nathalie Niquil, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

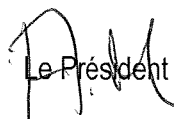
La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08 - Centre-Poitou-Charentes.

Article 2 ou 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

-- 4 SEP. 2012


Le Président



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13